



# Syndicat C.G.T des personnels administratifs, techniques et sociaux du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

Colonel Serge DELAIGUE  
Directeur du SDIS du Rhône  
SDIS du Rhône  
17 rue Rabelais  
69421 LYON Cedex 03

Lyon, le 19 mai 2011

Monsieur le directeur,

Suite à votre dernière note de service relative à la gestion du temps de travail au SDIS du Rhône, nous vous interpellons sur les conditions de mise en œuvre du régime hebdomadaire de travail sur 4 jours.

Cette option prévue lors de la mise en place de la réduction du temps de travail dans notre établissement, qui devrait être accessible à tous les personnels du SDIS, semble désormais devenu « dérogatoire », alors que chacun sait qu'une dizaine de personnes seulement, continue à bénéficier de la semaine de 4 jours.

Nous vous demandons un entretien pour une délégation de notre syndicat dans les meilleurs délais, pour vous faire part de notre position sur le sujet.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de notre haute considération.

Pour le bureau,  
Le secrétaire général,

  
Jacques GUILLON

Copie transmise : colonel ILTIS, responsable des ressources humaines